

Questions orales

C'est pour cette raison que je ne cherche pas à modifier les procédures; j'essaie de les améliorer sans oublier que nous faisons un travail de détectives en science et en toxicologie, et c'est ce qui doit être fait et qui a été fait.

LA PRÉTENDUE INFORMATION DONNÉE À UN DÉTAILLANT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre sait que ce qui est en cause, ce ne sont pas les modalités, mais le jugement du ministre lui-même.

Un détaillant de l'Île-du-Prince-Édouard a été mis au courant de ce problème précis le vendredi 27 novembre; le ministre était déjà au courant du dossier depuis plusieurs jours, et il a attendu encore deux jours et demi avant de mettre le grand public au courant. Je demande au ministre pourquoi il a attendu deux jours et demi avant d'informer le grand public?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la prémisse de la question est fautive. L'énoncé des faits est inexact. Le ministère a ordonné l'arrêt des livraisons le dimanche.

Comme je l'ai dit plusieurs fois à la Chambre et aux journalistes, c'est le lundi que les fonctionnaires du ministère m'ont informé qu'ils examinaient un problème concernant les moules. Je leur ai dit de me transmettre tous les faits et de me donner leur avis le plus rapidement possible. Cela a été fait le mardi. Le député affirme que j'ai été incompetent et que je n'ai rien fait. J'ai agi immédiatement . . .

Mme Copps: Vous ne l'avez pas fait.

M. Epp (Provencher): J'ai agi immédiatement. Je demande à la députée de Hamilton-Est de m'accorder, à moi comme à tous les autres députés à la Chambre, le droit de m'en tenir strictement aux faits, et j'aimerais qu'elle en fasse autant.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Je dis au ministre que si ses collègues l'applaudissent, cela ne veut pas nécessairement dire que les Canadiens lui accordent leur confiance, à lui et au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Par votre entremise, monsieur le Président, je demande au ministre, sincèrement et sérieusement, si vous le saviez lundi, pourquoi n'avez-vous rien dit aux Canadiens?

M. le Président: La question était quelque peu antiréglementaire, mais je pense que le ministre l'a entendue. Peut-être le ministre voudra-t-il répondre.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je n'ai donné aucun nouveau renseignement au député, et malgré tous ses efforts, il ne changera pas les faits.

• (1500)

Les faits sont tels que je les ai décrits, et j'ai dit carrément au député, à la Chambre et à tous les Canadiens: Mes collaborateurs, les fonctionnaires de mon ministère sont des gens honnêtes, ils sont des Canadiens qui sont aussi inquiets de la situation que n'importe lequel d'entre vous, ils s'attendaient à ce que je passe à l'action dès que l'on me transmettrait les renseignements médicaux pertinents, c'est ce que j'ai fait et c'est ce que je continuerai de faire.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE FINANCEMENT D'EXPÉRIENCES DE LAVAGE DE CERVEAU PAR LA CIA—ON DEMANDE UN VERSEMENT À TITRE GRACIEUX POUR LES VICTIMES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre sait qu'à la fin des années 50 plusieurs Canadiens ont été victimes de terribles expériences de lavage de cerveau effectuées par le Dr Ewen Cameron à Montréal, avec des crédits fournis par le gouvernement canadien et par la CIA.

Étant donné les traumatismes indélébiles subis par les personnes concernées, dont plusieurs poursuivent la CIA et dont plusieurs en fait sont aujourd'hui à la tribune, le ministre va-t-il faire ce qu'il faut et offrir à chacune de ces victimes âgées un versement de 100 000 \$ à titre gracieux pour alléger leur sort, comme il en était question dans le rapport Cooper l'an dernier?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis gré au député d'avoir soulevé la question. J'aimerais toutefois faire une mise au point, au sujet de quelques affirmations qu'il a faites en posant sa question.

La première c'est que le gouvernement canadien aurait été au courant de l'activité de la CIA pendant l'administration de ces traitements. C'est absolument inexact. Nous avons par le biais du rapport Cooper procédé à un examen tout à fait approfondi, minutieux et complet de la question. Le document en question a fouillé le sujet par le détail et il a en fait conclu, comme mon prédécesseur l'a signalé à la Chambre et en public à diverses occasions, que juridiquement la responsabilité du gouvernement du Canada n'est pas en cause.

Le député m'a demandé en fait, je pense que c'était en juin dernier, si le gouvernement pouvait faire quelque chose pour aider la poursuite qui avait été entamée par ces Canadiens contre la CIA.

J'ai essayé d'entamer des négociations et des pourparlers avec mes collègues, en particulier avec le député de Winnipeg-Nord à titre d'intermédiaire entre ces gens et le gouvernement, pour voir s'il était possible de les aider dans les débours ou les frais de contentieux qu'ils auraient à supporter.